

Territoires et Cinéma

►► Novembre-Décembre 2014 ◀◀

La salle au cœur du cinéma ?

Il y a deux ans au cours de nos rencontres de La Rochelle nous nous interrogions déjà sur l'avenir de la salle face aux réseaux de diffusion VOD, ou piratage sur le net.

L'arrivée de *Netflix* dans le paysage français poussait l'ARP pour ses Rencontres cinématographiques de Dijon à s'interroger «comment retrouver les meilleures conditions de distribution des œuvres» en faisant largement référence au rapport Bonnell.

La salle ? Oui certainement mais le spectateur ? Et quid du film qui est projeté dans cette salle et qui fait venir le spectateur ?

Chacun de commenter la rapide migration du parc français de salles vers le numérique, sans mesurer combien la petite et moyenne exploitation ont pris tardivement conscience de toutes les nouvelles opportunités de programmation qu'offre le numérique.

Il nous semble aussi que les films, français en particulier, sont en train de se chercher une nouvelle voie en marge de l'«Auteurisme» qui faisait le lit de l'exception culturelle.

- De nouvelles personnalités investissent la création cinématographique et à l'image de Nakache et Tolédano (*Samba*, et *Intouchable*) acceptent de signer à plusieurs une œuvre.
- Le choix d'acteurs non professionnels qui s'approprient le discours du réalisateur sans le dénaturer (*Mange tes morts, tu ne diras point*).
- L'usage des «petites caméras» numériques manipulées par des jeunes professionnels sortant des écoles de cinéma pour mettre en image des scénarios écrits et dialogués.
- Tous ces éléments concourent à proposer au public une nouvelle gamme de films capables de renouveler les spectateurs dans les salles.

La profession peut, à juste titre, demander une régulation afin d'enrayer la dépréciation du cinéma mais elle doit aussi aller vers une réactivité plus grande aux évolutions technico-artistiques dans le domaine de la projection comme dans celui de la captation ou même de l'écriture.

Les dispositifs économiques ne font pas tout, on risque, à brève échéance, de s'apercevoir que la réduction du tarif d'entrée à 4 € pour les jeunes n'a finalement pas fait venir un nouveau public, mais accru la fréquentations d'un public déjà «acquis».

Dijon reçoit l'ARP : score incertain



Théâtre de Dijon,
lieu des rencontres

Une nouvelle fois la révolution numérique et ses conséquences sur les métiers du cinéma et de l'audiovisuel était au cœur de cette 24^{ème} édition des rencontres cinématographiques de Dijon.

Nicolas COLIN spécialiste

de la fiscalité numérique à la Cour des Comptes introduisait la séance d'ouverture qui fut clôturé par la Ministre de la culture Fleur Pellerin.

Dans un exposé aux accents toniques Nicolas Colin (co-auteur du rapport Colin & Collin) rappelait que déjà l'industrie toute entière est acquise au numérique : automobile, agriculture, transports, finance, etc...d'où sa proposition de changer de paradigme afin de ne pas risquer une marginalisation (définitive ?) du secteur très spécialisé « audiovisuel-cinéma ».

C'est l'occasion pour l'intervenant de se livrer à une mise en parallèle du flux généré par les échanges sur internet et le fluide de base de notre économie qu'est (ou qu'a été) le pétrole...

L'exception culturelle qui, cela a dû être rappelé, n'est pas une exception « française » mais une reconnaissance privilégiée de la Culture en marge des échanges commerciaux, pourrait-elle sortir gagnante des nouveaux défis portés par les nouveaux acteurs comme Netflix ?

Les intervenants de la table ronde consacrée à « la salle », s'ils sont tous optimistes sur l'avenir de celle-ci, n'ont pas manqué de regretter un manque de régulation vis-à-vis des plateformes de VOD non assujetties à la fiscalité française.

L'un des intervenants faisait judicieusement remarquer que la diffusion par internet n'était pas seulement « de la vapeur au-dessus des nuages »... Ainsi Netflix occupe un building boulevard Voltaire équipé de salles de régies de diffusions ... Netflix n'est donc pas un opérateur « insaisissable... ». Même s'il serait préférable qu'enfin, une législation européenne prenne en charge ces questions...Ajoutons que les participants ont écouté une intervention de la nouvelle Ministre de la Culture (Fleur Pellerin) qui par sa présence ajoutait un « poids » certain à ces Rencontres cinématographiques de Dijon, mais n'a guère apporté de réponses aux questionnements de la profession. La Présidente du CNC (Frédérique Bredin) a pour sa part participé à la première journée de ces Rencontres. Globalement c'est donc un lieu où « il faut être » mais d'aucuns pourront regretter de ne plus y trouver la qualité et la force des échanges de l'époque où Jack Ralitte échangeait avec la MPAA sur l'exception culturelle....Mais c'était il y plus de 10 ans !

LA ROCHELLE Samedi 05 juillet 2014 : EGALITE DES TERRITOIRES

Les tables rondes ont fait l'objet de très nombreuses interventions et de débats que nous ne pouvons retracer ici faute de place. En revanche six participants ont été amenés à présenter leurs champs d'intervention. Vous en trouverez le résumé ci-dessous.

Voici tout d'abord l'intervention concernant la Ville de La Rochelle par **ARNAUD JAULIN Maire Adjoint à la culture, accompagnée de Marion PICHOT Conseillère déléguée et Denis GOUGEON responsable de la filière audiovisuelle** : Pour ceux que les représentants de la ville n'ont pas encore rencontrés, je voudrais leur souhaiter la bienvenue à la Rochelle, vous dire que je trouve cela remarquable qu'en marge du festival du film, vous ayez l'occasion de vous retrouver et de pouvoir échanger. Je voudrais tout d'abord souligner la qualité de l'engagement et vous dire que même à la Rochelle nous avons parfaitement conscience dans certains territoires vous êtes un peu comme dans des terres de missions, dans certains quartiers en pleine ville, nous sommes et ça nous arrive de ressentir le même sentiment. Nous sommes aussi quelques fois dans des quartiers très urbanisés, dans des terres de missions. Je vous dis quelques mots de fond un peu plus fort peut-être, à la Rochelle, le Maire l'a souligné encore lors de l'ouverture du festival du film, nous appelons de nos vœux et allons essayer de mieux structurer la filière audiovisuel par ce que il y a des tas de choses qui se font, mais cela manque peut-être quelque fois d'organisation et de structure. Vous dire également, vous le savez mieux que moi le cinéma et la culture c'est de l'art oui mais c'est aussi pas mal d'économie, c'est important pour un territoire, quand on sait par exemple que le festival du film de la Rochelle a des retombées économique de près d'un million d'euros pour la ville de la Rochelle. Donc quand on nous dit, souvent, que la culture, ce n'est pas ce qu'il y a de prioritaire, vous l'entendez notamment dans la bouche de certains élus et bien non il faut, on a les arguments pour leur répondre.

Je voudrais vous dire aussi qu'avec l'avancée des techniques, même en plein cœur des villes comme la Rochelle très sensible au cinéma, nous avons quelques fois des difficultés d'équipements de salles, ne serait-ce que pour projeter dans des petites salles, des médiathèques à cause de l'évolution de nouveaux formats. Ne vous sentez pas isolés dans les territoires ruraux car on rencontre en ville ce même type de difficultés.

Les ciné-clubs se présentent ensuite.

ALEXANDRE MIKAS : Bonjour à tous, je m'occupe plutôt de la partie programmation de la Fédération des cinéclubs Inter Film. Tout cinéclub doit s'affilier à une fédération qui va faire l'intermédiaire entre le distribu

-teur et les cinéclubs. La Fédération a été créée dans les années 60, elle a donc connue l'évolution technique de la diffusion du cinéma en l'occurrence fin du 20^{eme} siècle, disparition du support intermédiaire qui était le 16mm. A l'heure actuelle Inter Film a 120 cinéclubs sur toute la France, sur ces 120 cinéclubs 60% de petits cinéclubs de province qui sont au minimum à 30km d'une salle commerciale. C'est assez conséquent, et avec l'arrivée du DVD il n'y a pas eu de disparition de cinéclubs, cela a permis une nouvelle jeunesse des associations pour la diffusion du film. A l'heure actuelle ce qui se passe c'est que les autres associations ont la possibilité de faire une séance gratuite mais elles ont interdiction de présenter des films en avant-première, comme les cinéclub, et elles doivent attendre au moins un an par rapport au visa d'exploitation avant de pouvoir passer le film, ce qui n'est pas le cas pour les cinéclubs, qui ont accès au film dès 6 mois. C'est une facilité d'accès aux films plutôt récents pour les cinéclubs.

MARIE CIPRIANI : (FFCV Fédération Cinéma et Vidéo) prend ensuite la parole :

Nous n'avons pas le soutien des médias, nous avons une visibilité sur certains territoires, mais pas une visibilité nationale, ce qui est un peu dommage.

Nous existons déjà depuis plus de 80 ans, c'est-à-dire lorsque la Fédération a été créée par des amoureux du cinéma qui faisaient du cinéma avec des caméras 16mm, les gens se sont regroupés pour pouvoir se faire entendre.

Ensuite les nouvelles technologies sont venues, le passage s'est fait, certains les amoureux sont restés sur le passé et d'autres prennent les nouvelles technologies. Aujourd'hui nous avons à peu près une centaine d'ateliers, chez nous ce sont des gens qui font soit des documentaires, soit des films, des fictions, des films d'animations, des clips, etc...

Ce sont des gens qui ont envie justement de partager, mais nous avons la possibilité de faire des projections publiques grâce notamment au soutien des municipalités. Notre fédération comporte 8 régions, nous couvrons tout le territoire, nous avons aussi des clubs Outre-Mer et chaque année nous organisons des compétitions, et le top c'est Bourges ! Nous sommes accueillis par la Ville pour la 18^{eme} année. Il y a des jurys qui font des sélections. Les films produits sont des films de qualités, et ils ne sont pas des films de seconde zone. Notre existence est possible notamment grâce à l'appui des municipalités. Alors bien sûr nous sommes hors les statistiques du CNC lorsque l'on parle de production, et nous organisons également quelques petits festivals.

Nous avons une existence sociale et de partage et c'est vraiment quelque chose d'important.



Chaque année nous ouvrons notre festival sur un thème, l'année dernière nous avons abordé celui de la ruralité. Cette année nous allons parler de la Francophonie, notre Président de jury un réalisateur qui a fait un superbe film sur le Québec justement où les gens parlent de la langue. Nous allons recevoir des films, des courts-métrages qui vont venir d'Afrique, du Maroc, de l'île Maurice par exemple. Quant à la Belgique ça sera intéressant de voir le côté Wallon.

CHRISTIAN LAMBERT prend ensuite la parole. Le premier jour de nos rencontres avait présenté son expérience de l'Afrique, il propose d'appliquer les résultats pour la France : l'unité de production du CNA en France a été créée essentiellement pour médiatiser l'action de l'association en Afrique. Cette unité de production a très vite trouvé sa place, en particulier à l'occasion de l'organisation d'une grande tournée en Corse. Ainsi nous avons pu montrer le travail de l'atelier vidéo de Mantes la Jolie, à Aubervilliers, à Meaux, à Montreuil, dans 5 banlieues différentes, c'est extrêmement intéressant par la qualité des échanges. L'autre travail que l'on réalise beaucoup en France en ce moment c'est autour du studio photo ambulant, c'est un dispositif créé à l'occasion des rencontres photos de Bamako qui est un des événements importants autour de la photo au Mali. On installe dans les quartiers un studio photo, les Maliens sont très amateurs des photos en studio, on les prenait en photo en demandant aux gens de choisir leurs décors, ils se mettaient sur l'Himalaya, à l'Assemblée Nationale, on découpaient ça sur « photoshop » on imprimait la photo, on leur donnait et le soir on les projetait en musique avec un orchestre de Bamako. Ca a très bien marché, c'est quelque chose que l'on fait également beaucoup en France avec un collectif. On nous demande pour des fêtes de quartiers, il y a quantité d'occasions où aller avec le studio photo.

Le représentant «Territoires et Cinéma» en Aquitaine **MICHEL FERILLOT** s'interroge sur la réforme territoriale : Je crois que Territoires et Cinéma ne peut qu'être directement interpellé (c'est dans son ADN), par l'organisation territoriale du pays. En effet, l'action de Territoires et Cinéma s'articule entre les élus et le réseau des associations de militants cinéma, de militants de la Culture, de militants de l'action éducative en général.

C'est un débat de fond qui va nous occuper dans les mois à venir quand la loi sera passée, et quand nous aurons une meilleure idée des textes sur lesquels nous pourrons nous appuyer.

Je crois que le cadre global ne va pas être modifié par la loi.

C'est une préoccupation : l'esprit du législateur semble uniquement occupé dans cette opération par la taille critique des territoires pour qu'ils soient en mesure de répondre aux défis économiques dont la place de la culture et de ce que nous représentons.

L'autre aspect récurrent c'est la prise en compte du développement et de l'aménagement durable. A la marge un troisième élément projette de réduire la fracture numérique.

Que les départements soient supprimés ou non n'entre pas directement dans notre débat, on peut faire confiance à la réflexion des élus...

Le renforcement des intercommunalités, c'est quand même le renforcement de la proximité avec l'avantage de ne pas supprimer le rôle fondateur de la commune, dans notre tradition, mais de donner à de petites communes le moyen de maintenir quelques possibilités de vie et de développement économique et donc l'action culturelle. Notre action autour du cinéma ne peut trouver sa justification qu'auprès d'intercommunalités vivantes et en tous cas engagées sur le maintien de la vie sur leurs territoires.

Sur les métropoles je voudrais évoquer des choses peut-être contradictoires : des urbains qui quittent la métropole car c'est trop cher... Mais dans certaines agglomérations on voit (à Bordeaux par exemple) une politique du retour de la population vers le centre-ville, réaménager pour densifier une métropole qui est extrêmement étendue, chère à gérer. Ces mouvements contradictoires, compliqués à suivre, à gérer et à imaginer génèrent une demande culturelle qu'elle soit

dans un milieu rural, une agglomération ou dans une métropole reste à peu près identique.

Nous allons être amenés à travailler avec les associations d'élus (inscrites dans les nouveaux schémas) et voir comment on peut défendre des actions culturelles notamment dans le cinéma, dans les lieux les plus défavorisés.

Au moment où l'argent public se raréfie énormément la tentation est forte de voir des métropoles se regrouper, des regroupements communaux se renforcer au détriment de zones déjà en voie de désertification.

On est là aujourd'hui : lancer la réflexion auprès des élus me paraît prématuré et compliquée quand les élus qui sont engagés dans des combats contradictoires.

Ce que confirme **DANIEL RICHARD** en donnant un exemple : que la commune d'Orléans, (114 000 habitants) a deux multiplexes, un cinéma indépendant, un théâtre, une médiathèque absolument énorme et géniale dont va profiter toute la population de l'agglomération (270 000 habitants).

Or l'agglomération ne finance rien du tout là-dedans.

Certains élus des petites communes de l'agglomération sont contre le financement d'équipements culturels concentrés en centre-ville, la prochaine loi pourrait aggraver cette situation.

Il faut constamment s'adapter : les acteurs culturels eux-mêmes ne sont pas conscients que cette nouvelle loi risque de modifier complètement la donne.



DES NOUVELLES DU CINEMA

La production cinématographique française en baisse. Reflet de la crise ? Au cours des neuf premiers mois 2014, les investissements dans les films agréés baissent de 22,7%. Le nombre de films agréés par le CNC diminue de 8,3% et représente 177 films. Le devis moyen de 4,09M€ pour les films d'initiative française est le plus bas depuis 2010, et enregistre une baisse de 12,6% par rapport à la même période. Le devis médian était de 3,83 M d'Euros en 2010 et tombe à 2,57 M d'euros en 2014.

Le rapport du CNC « L'exportation des films français en 2013 » est disponible. Depuis 2004, cette étude identifie les sociétés de production ayant déclaré des recettes liées à l'exportation de films français ou étrangers. Parallèlement, elle permet de mieux comprendre la nature et les difficultés de l'activité d'exportation.



FESTIVALS

Festival des 3 continents

Nantes - 25 novembre – 02 décembre 2014

Films d'ouverture : *Iranien* de Meham Tamadon

Film de clôture : *L'auberge du dragon* de King Hu

Programme: <http://www.3continents.com/fr/le-festival/le-programme/>

Festival du film japonais contemporain KINOTAYO

Paris - 25 novembre – 20 décembre

Films d'ouverture : *The Kingdom of Dreams and Madness* de Mami Sunada.

Film de clôture : *Beautiful New Bay Area Project* de Kiyoshi Kurosawa

Programme : <http://www.kinotayo.fr/programme.php>



Rachat de Doremi par Dolby Après avoir été autorisé en août par le Ministère américain de la justice le rachat de Doremi par Dolby a été approuvé par la Commission européenne. Ce rachat donne à Dolby une place prépondérante sur le marché des serveurs de cinéma : aux quelques 15 000 serveurs Dolby vont s'ajouter les 58 000 installés jusqu'à présent par Doremi. Ces chiffres de fin 2012 ne reflètent pas la réalité actuelle : aux 130 000 salles de cinéma en activité dans le monde dont 95 000 écrans numériques à la fin de l'année 2013.

La commission a jugé que cette place prépondérante ne devrait pas entraver le développement du cinéma numérique. L'argument avancé est qu'aucune position n'est définitivement acquise sur le marché des serveurs de cinéma : ce sont des équipements qui doivent être renouvelés fréquemment et pour lesquels il existe d'autres fournisseurs relativement bien implantés.

La commission a par ailleurs étudié si la place dominante de Dolby pourrait biaiser le développement d'autres technologies émergentes, dont le fonctionnement est lié à celui des serveurs de cinéma. La commission s'est plus particulièrement intéressée au cas des solutions de son en relief dans lequel Dolby est impliqué avec Atmos. Si rien n'empêche théoriquement Dolby de rendre ses serveurs incompatibles avec des solutions de son 3D concurrentes de la sienne, la commission a estimé que, dans ce cas, les exploitants de salles pourraient toujours s'affranchir d'Atmos en changeant de serveur, le coût ce dernier étant faible par rapport à celui que représentent l'acquisition et l'installation d'une solution de son 3D.

Difficile quand même de faire des prévisions sur le marché du son en relief qui en est à ses débuts.

Des projecteurs laser dans les salles Kinepolis Le groupe Belge Kinepolis annonce la mise en place de 4 projecteurs fonctionnant avec une source lumineuse laser. Les sites concernés sont : Anvers, Bruxelles, Madrid et Lomme pour la France (près de Lille). Ces cinémas ont la particularité d'être équipés d'un ou plusieurs écrans géants de 24 mètres de base par 10 mètres de haut. Les quatre projecteurs laser devraient être installés fin 2014. De résolution 4 K, ils afficheront une puissance lumineuse de 60000 lumens contre 30 000 pour les modèles au xénon les plus puissants.

Un changement d'écran qui masque un autre changement ? Une révolution se prépare dans les écrans de cinéma : les prestataires sont en train de mettre au point une nouvelle génération d'écrans métallisés permettant de projeter les films dans une qualité conforme aux standards du cinéma. Cela pourrait avoir un impact non négligeable sur l'équipement des salles en provoquant le changement des écrans dans les cinémas équipés en 3D passive mais aussi en incitant des exploitants adeptes de la 3D active (plus lourde à gérer puisqu'il faut récupérer les lunettes en fin de séance) à se convertir au passif.

Un nouveau délégué général à la Ficam Jean-Yves MIRSKI a rejoint la FICAM (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia) au 1^{er} octobre 2014 en tant que Délégué Général. Jean-Yves Mirski a dirigé pendant 15 ans le SEVN (Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique). Rappelons que la FICAM regroupe plus de 170 entreprises dont l'activité couvre l'ensemble des métiers de l'image et du son. Les entreprises de la FICAM représentent un chiffre d'affaires global de 1 milliard d'euros et emploient plus de 10 000 salariés.